

Communiqué de presse



Bobigny, le 13 octobre 2022

Finale du concours d'éloquence de la Conférence du Jeune Barreau de Seine-Saint-Denis

La grande finale du concours d'éloquence de la Conférence du jeune Barreau aura lieu :

**Le Mercredi 19 octobre 2022 à 14h,
À la Maison de l'Avocat et du Droit,
11-13, Rue de l'indépendance à Bobigny**

A l'issue de deux tours éliminatoires, sont qualifiés pour cette finale :

Me Guillaume ARNAUD, Me Maimouna HAIDARA, Me Baptiste HERVIEUX, Me Jean-Baptiste LECLERC, et Me Antonin Paillet.

Les candidats traiteront, au choix, l'un des deux sujets suivants :

- Si la vérité blesse, est-ce sa faute ?
- « *Il n'y a pas de hasard, que des rendez-vous* » - Paul Eluard

Les deux secrétaires de la Conférence du Jeune Barreau 2022 animeront, le 10 décembre prochain au Stade de France, le procès parodique de la personnalité invitée de la Rentrée solennelle du Barreau.

A propos du Barreau de Seine-Saint-Denis

Le Barreau de Seine-Saint-Denis a été créé le 16 septembre 1972, à l'initiative de 27 avocats installés alors dans le département, et rattachés auparavant aux Barreaux de Paris et du Val d'Oise. Au 1^{er} janvier 2022, il regroupe **630 avocats en activité** (396 femmes et 234 hommes), spécialistes et généralistes, et **54 avocats Honoraires**.

Le site internet du Barreau : www.avocats-bobigny.com

Retrouvez toutes les actualités du Barreau sur les réseaux sociaux :



Pour toute question relative au concours de la Conférence du Jeune Barreau, contactez :

Myriam BENNEZZAR, chargée de communication de l'Ordre des Avocats du Barreau au : 01 41 60 89 01 ou par mail à l'adresse suivante : communication@avocats-bobigny.com